

fêtes d'obligation, ils ne quittent leurs cellules que pour les repas et le temps des offices qui se font à la chapelle. Il y a tous les jours une heure d'école pour ceux qui ne sont pas suffisamment instruits.

Les punitions en usage pour les infractions au règlement, sont : la diète au pain et à l'eau pour un ou plusieurs jours, le coucher sur le dur, la solitude dans une cellule ordinaire ou dans un cachot obscur, suivant la gravité de la faute ; l'enchaînement, et enfin le fouet pour des fautes graves ou des fautes légères, mais souvent répétées. Le manquement au silence est la cause de la plus grande partie des punitions.

Comme nous l'avons déjà fait remarquer, la base sur laquelle repose tout le système d'Auburn, c'est le silence. Si ce point essentiel n'est point obtenu, tout le reste s'écroule, et l'on retombe dans le mal que l'on voulait éviter, la contagion du vice, l'enseignement mutuel de l'art du crime, l'emprisonnement en commun avec tous ses dangers.

Mais est-il possible d'obtenir dans un pénitencier où les prisonniers travaillent ensemble, le silence absolu prescrit par la règle d'Auburn ?

Prenons les rapports officiels fournis par les chefs de ces institutions et voyons ce que disent là-dessus ceux qui sont le mieux en état de juger.

Dans son rapport sur le pénitencier de Kingston, pour l'année 1860, le préfet de cette institution en parlant du silence, dit ce qui suit :

“ D'un autre côté, il y a une classe de détenus qui parlent beaucoup, et profitent de toute occasion pour se livrer à une inconvenance si préjudiciable à la discipline ; ces hommes, quoiqu'on ne les regarde pas comme dangereux, éprouvent beaucoup la patience des gardiens ; il faut qu'ils soient retenus, autrement leur exemple aurait une influence dangereuse sur la paix de l'établissement... Ces détenus sont très-incommodes, car ils savent parfaitement bien que l'on éprouve une grande répugnance à les punir sévèrement. En général, les détenus paraissent être de cette opinion, car ils parlent beaucoup au réfectoire, où, étant assis les uns contre les autres, il est très difficile aux gardiens de les surprendre.”

Dans son rapport pour 1876, le préfet du pénitencier de Saint-Vincent de Paul, fait la remarque suivante en parlant de l'observation du silence parmi les détenus :

“ Le système du silence qui est pour ainsi dire la base du succès dans l'administration d'un pénitencier n'étant pas observé, et les officiers ne s'occupant pas de le mettre en pratique, il n'était pas sur-